



POLLEUR -STOUMONT -POLLEUR TOPCOMPETITION DEBUTANTS 2016

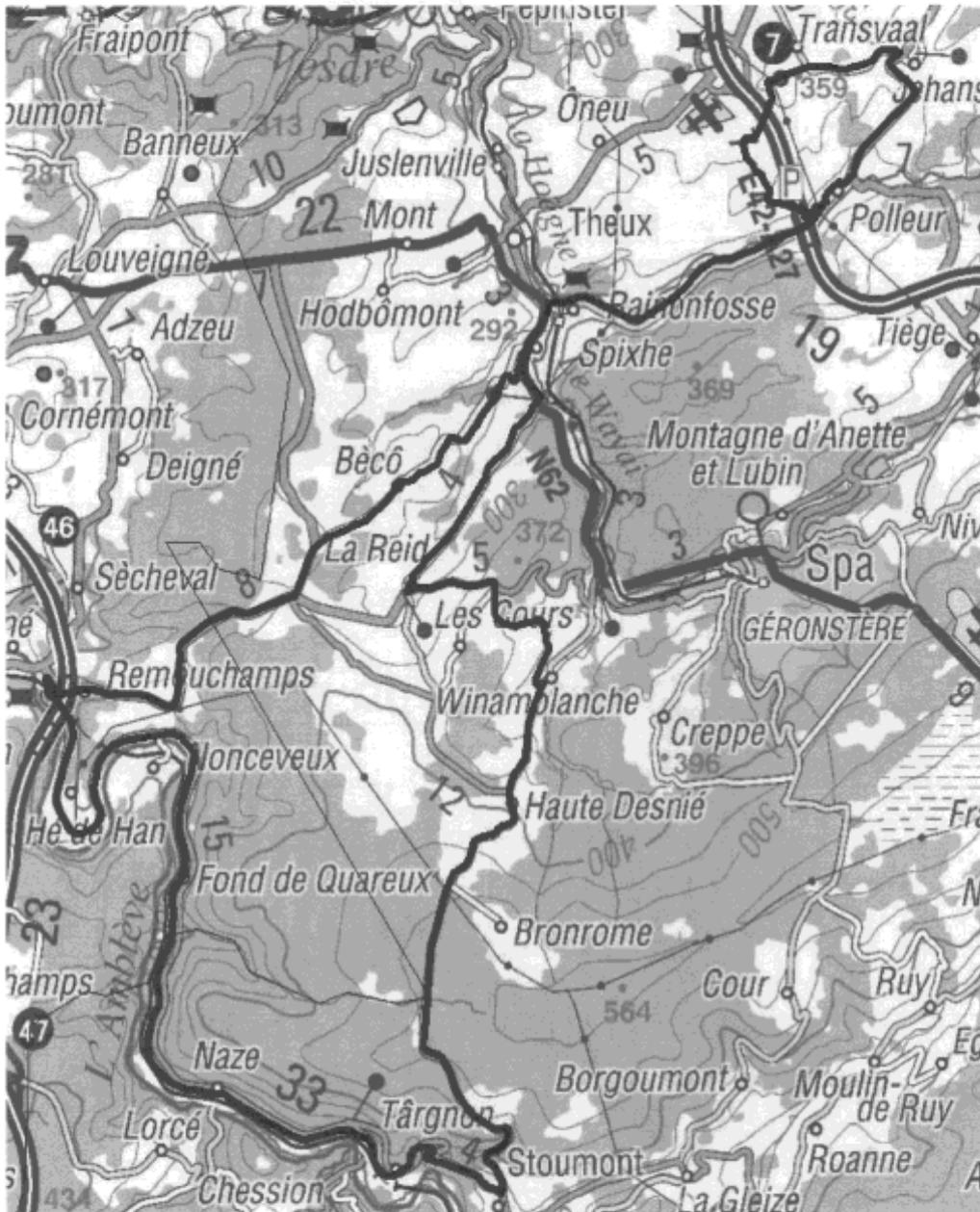
SAMEDI 13 août 2016

Itinéraire calculé à la moyenne horaire de 38 km/h

THEUX	POLLEUR : rue Félix Close en face du n° 43: départ officieux en cortège		14H10
	Polleur: pont de l'autoroute : Départ réel	0	14H11
	!!! PASSAGE A NIVEAU !!!	4,1	14H17
	A gauche : direction Spa -N62	4,6	14H18
	Spixhe : à droite direction Becco	4,9	14H18
	GPM1 : COTE DE BECCO	7,7	14H23
	Becco: village: tout droit	7,8	14H23
	Becco: route du Ménobu: à gauche	9,8	14H26
	Route du Ménobu : 1^{er} point chaud	10,2	14H26
	Hautregard: carrefour à droite – direction Remouchamps N697	10,6	14H27
AYWAILLE	Remouchamps: à gauche – direction Trois-Ponts –N633	15,5	14H35
STOUMONT	Territoire -N633	24,0	14H48
	Targnon -N633 – Hôtel Porte de la Lienne : 2e point chaud	30,5	14H49
	Stoumont : à gauche - direction Spa -N606	32,6	15H02
	GPM2 : COTE DE LA VECQUEE	35,8	15h07
THEUX	Km 39,8: tout droit: direction Spa	40,0	15H14
	Winamplanche !!! DESCENTE DANGEREUSE !!!	41,7	15H16
	Km 41,5 : à gauche: direction La Reid !!! DRAPEAU JAUNE !!!	42,2	15H17
	GPM3 : COTE DESUR LE THIER	44,0	15H20
	Maquisart: à gauche direction La Reid !! 3 fois DRAPEAUX JAUNES !!	44,2	15H20
	La Reid: à droite, direction l'église	45,4	15H22
	La Reid: à droite à l'église	45,6	15H23
	Km 47,3 : !!! bornes jaunes au milieu chaussée !!!	47,3	15H25
	Km 47,7 : !!! bornes jaunes au milieu chaussée !!!	47,7	15H26
	Le Thuron : à gauche - direction Theux -N62	48,8	15H28
	Franchimont : à droite - direction Polleur	50,4	15H30
	!!! PASSAGE A NIVEAU !!!	50,5	15H30
	Polleur : à gauche - direction Fays	54,7	15H37
	GPM4 : COTE DE FAYS	56,1	15H39
	Croix de Fays: à droite, direction Jehanster	57,9	15H42
VERVIERS	Territoire	58,8	15H43
THEUX	Jehanster : à droite - direction Polleur	59,9	15H45
	Polleur : à droite	61,9	15H48
	1er Passage de la ligne d'arrivée: 3e point chaud	62,1	15H49
GPM5 : COTE DE FAYS	64,3	15H52	
VERVIERS	Croix de Fays: à droite – direction Jehanster	66,1	15H55
	Territoire	66,6	15H56
	Jehanster : à droite - direction Polleur	68,1	15H58
	Polleur : à droite	70,1	16H01
	ARRIVEE rue Félix Close, en face du n° 43	70,5	16h02

POLLEUR-STOUMONT-POLLEUR 2016

Plan de la Course



GSM durant la course

Roger Waucomont 0473 62 06 13
René Delporte

José Lemaire 0497 13 64 05
0473 95 65 61



LOTTO-TOPCOMPETITION DEBUTANTS

REGLEMENT 2016

1 EPREUVES COMPTANT POUR LA LOTTO-TOPCOMPETITION DEBUTANTS

Chaque organisateur d'une épreuve sur route ou d'un contre la montre, qui modifie son parcours doit, au plus tard trois mois avant l'événement, laisser contrôler son parcours par un représentant de la Commission Route. Toutes les épreuves sur route doivent comporter au minimum 1 grand tour de 25 km.

1.1. Epreuves sur route: il y a 6 épreuves sur route:

- 03 avril 2016: AALST-SAINT-TROND
- 17 avril 2016: VORSELAAR
- 07 août 2016: GOOIK
- 13 août 2016: POLLEUR-STOUMONT-POLLEUR
- 25 septembre 2016: JEMEPPE
- 09 octobre 2016: AFFLIGEM

1.2 Courses de côte:

Une course de côte sera organisée: à Herbeumont le 6 juillet.

1.3 Epreuves sur piste:

Celles-ci seront disputées avec des vélos de piste. La Commission Nationale Piste a fixé les épreuves comme suit:

- 26-27-28/12/2015: CB disciplines individuelles
- 2-3 janvier 2016: CB Omnium
- 16 é 23 janvier 2016: meetings.

1.4 Cyclo-cross:

Epreuves disputées avec des vélos conforme au règlement de cyclo-cross.

Epreuves: le 09/01/2016 CB à Lille, 17/01/2016 au Bois des Rêves (Ottignies) et le 24/01/2016 à Waregem.

1.5 Epreuves de MTB:

Epreuves disputées avec des vélos de mountainbike.

Epreuves: 9-10 avril 2016 à Beringen, 4-5 juin 2016 à Eupen et les 16-17 juin 2016 CB à Ottignies.

2 EPREUVES SUR ROUTE

2.1 Participation:

Les épreuves de la Lotto-Topcompétition Débutants sont disputées en tant qu'épreuve individuelle. Chaque province alignera une sélection provinciale (nombre selon le quota du nombre de licenciés), jusqu'à un total de 140 coureurs belges. La CTS sélectionnera un nombre de coureurs, le nombre restant sera ensuite sélectionné par les sections provinciales.

A une épreuve de la Lotto-Topcompétition Débutants pourra participer un maximum de 20 coureurs étrangers, confirmés par leur fédération nationale. Seules des équipes nationales, régionales et de district (maximum 4 équipes de 5 coureurs) et maximum deux équipes par pays entrent en ligne de compte. **L'organisation doit faire parvenir son choix de ces équipes au plus tard 6 semaines au préalable au secrétariat sportif. De chaque équipe une autorisation écrite de leur fédération nationale respective doit être ajoutée.**

S'il n'y a pas 4 équipes étrangères participantes, le plateau des participants peut être complété par des coureurs de l'UE affiliés auprès de la RLVB, FCWB ou WBV.

Maximum 160 coureurs pourront participer.



2.2 Confirmation inscription:

Au plus tard 20 jours avant la course, la section provinciale envoie par le site internet www.belgiancycling.be le bulletin d'inscription, dûment complété avec les noms et codes UCI des coureurs titulaires autorisés et maximum 50 % de réserves.

2.3 Ordre des voitures suiveuses:

- 2.3.1** un premier tirage au sort pour les voitures des équipes (sélections provinciales et équipes étrangères) représentées à la réunion des directeurs sportifs;
- 2.3.2** un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes (sélections provinciales et équipes étrangères) qui ne sont pas représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Un commissaire à moto sera désigné pour veiller à l'attitude des voitures dans la caravane de course quant à la sécurité et au déroulement sportif. Chaque infraction sera sévèrement réprimée. Une première évaluation à ce sujet aura lieu en juin 2016.

3 EPREUVES SUR PISTE – CYCLO-CROSS – EPREUVES DE MTB***Participation et inscription:***

Les épreuves sur piste, de MTB et de cyclo-cross de la Lotto-Topcompétition Débutants sont disputées en tant qu'épreuve individuelle. La participation est libre, il n'y a pas de sélection. Les coureurs peuvent y participer individuellement. L'inscription se fait sur place, hormis pour les épreuves sur piste, où l'inscription doit se faire au plus tard 48 heures à l'avance et le CB de Cyclo-cross et de MTB où l'inscription se fait à l'avance.

4 ETALEMENT DES EPREUVES DE LA "LOTTO-TOPCOMPETITION DEBUTANTS"

Les week-ends ou jours fériés lors desquels se déroule une épreuve de la « Lotto-Topcompétition Débutants », aucune autre épreuve du calendrier national débutants ne pourra être organisée et aucun coureur retenu pour la Lotto-Topcompétition ne pourra courir à l'étranger ni en individuel ni en équipe.

Aucune épreuve de la Lotto-Topcompétition Débutants ne peut être organisée pendant la période d'exams* (* la Commission Route fixera cette période chaque année), mais bien en semaine pendant la période des vacances.

- 5 CLASSEMENTS: *Généralités:* Seuls des coureurs de nationalité belge et des coureurs de l'UE émanant de la sélection de la CTS et des sélections provinciales sont repris dans les classements et reçoivent des points pour n'importe lequel des classements ci-après. Tous les points prévus ne peuvent donc être remporté que par des coureurs pré-mentionnés, dans l'ordre dégressif de leur classement réel réciproque (scratch).**

***Maillots de leaders :* Le maillot de leader au classement général individuel de la Lotto-Topcompétition Débutants sera remis pour la première fois à l'issue de la dernière épreuve de cyclo-cross à Waregem (24/01/2016).**

***Publication classements:* une mise à jour de tous les classements sera publié sur www.belgiancycling.be comme suit :**

- avant de début de la saison sur route (ultérieurement le 15/02/2016), à savoir après les épreuves sur piste et les cyclo-cross comptant pour la Topcompétition;***
- ensuite après chaque épreuve (route et/ou MTB) de la Topcompétition.***



5.1 Courses sur route:

5.1.1 Classement général individuel (épreuves sur route)

Doté de points pour les 25 premiers coureurs dans chaque « Lotto-Topcompétition », selon le barème ci-après: 1^{er} coureur 30 points; ensuite 28; 26; 24; 22; 20; 19; 18; 17; 16; 15; 14; 13; 12; 11; 10; 9; 8; 7; 6; 5; 4; 3; 2; 1 point.

Les coureurs classés ex-aequo au classement individuel aux points de la « Lotto-Topcompétition Débutants » seront classés en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) remportée(s) dans les différentes épreuves. En cas de nouvel ex aequo: selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.

Le leader du classement général individuel par points des épreuves sur route recevra un maillot de leader. Le coureur leader de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans l'épreuve suivante comptant pour la « Lotto-Topcompétition Débutants ».

Sur ce maillot de leader l'espace réglementaire restera réservé pour la publicité du sponsor du club, conformément à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

5.1.2 Classement Individuel des Jeunes (réservé aux débutants de 1^e année)

Un maillot de leader du « Meilleur jeune » sera donné au meilleur jeune du classement individuel par points.

Le coureur leader de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans l'épreuve suivante comptant pour la « Lotto-Topcompétition Débutants ».

Sur ce maillot de leader l'espace réglementaire restera réservé pour la publicité du sponsor du club, conformément à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

Les coureurs classés ex-aequo au classement individuel des jeunes de la « Lotto-Topcompétition Débutants » seront classés en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) remportée(s) dans les différentes épreuves. **En dernière instance : selon le résultat dans la dernière épreuve à laquelle participa un coureur concerné.**

5.1.3 Classement individuel des points chauds

Le classement des points chauds est obtenu en additionnant les points liés aux résultats des sprints intermédiaires dans chaque épreuve de la « Lotto-Topcompétition Débutants ».

Dans chaque épreuve en ligne sont prévus 3 sprints intermédiaires et les points suivants sont attribués: 8, 5 et 3 points aux 3 premiers coureurs dans le résultat.

Un maillot de leader au classement individuel des points chauds sera remis au leader.

Le coureur leader de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans l'épreuve suivante comptant pour la « Lotto-Topcompétition Débutants ».

Sur ce maillot de leader l'espace réglementaire restera réservé pour la publicité du sponsor du club, conformément à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

En cas d'égalité de points il sera tenu compte en première instance du nombre de premières places remportées dans les sprints intermédiaires et ensuite avec le résultat du dernier sprint où les coureurs concernés ont obtenu des points.

5.1.4 Classement du Meilleur Grimpeur

Par épreuve en ligne un maximum de 5 côtes peut entrer en ligne de compte pour le classement du Meilleur Grimpeur. Dans les courses de côte un maximum de 8 ascensions peut entrer en ligne de compte.

Le classement général est établi en additionnant les points liés aux résultats de tous les passages aux sommets des côtes qui entrent en ligne de compte pour le classement du meilleur grimpeur.

Les points suivants sont attribués: 8, 5 et 3 points aux 3 premiers coureurs à chaque GPM.



Un maillot de leader au classement individuel du meilleur grimpeur sera remis au leader. Le coureur leader de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans l'épreuve suivante comptant pour la « Lotto-Topcompétition Débutants ».

Sur ce maillot de leader l'espace réglementaire restera réservé pour la publicité du sponsor du club, conformément à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

En cas d'égalité de points il sera tenu compte en première instance du nombre de premières places remportées dans les sprints aux sommets et ensuite avec le résultat du dernier sprint où les coureurs concernés ont obtenu des points.

5.1.5 Ordre des maillots de leader

Tous les leaders dans les classements sont attendus dans leur maillot de leader lors des épreuves en ligne et dans les contre la montre. Dans le cas qu'un coureur est leader dans plusieurs classements, le deuxième de ce classement portera le maillot. Ordre préférentiel des maillots:

1. Classement général individuel
2. Classement général des Jeunes
3. Classement général des Points Chauds
4. Classement général du Meilleur Grimpeur

5.2 Epreuves sur piste, Cyclo-cross & épreuves de MTB:

Les points afférents à ces différentes disciplines seront comptabilisés après chacune des épreuves en question.

Des points pour le classement individuel final sont à remporter dans les épreuves suivantes:

5.2.1 Epreuves sur piste:

Omnium: disciplines à déterminer. Dotés de points pour les **25** premiers coureurs dans chaque « Lotto-Topcompétition Débutants » et au CB des disciplines individuelles, selon le barème ci-après: **1^{er} coureur 30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt jusqu'au dernier coureur.**

5.2.2 Cyclo-cross:

Dotés de points pour les **25** premiers coureurs dans chaque « Lotto-Topcompétition Débutants », selon le barème ci-après: **1^{er} coureur 30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt jusqu'au dernier coureur.**

5.2.3 Epreuves MTB:

Dotés de points pour les **25** premiers coureurs dans chaque « Lotto-Topcompétition Débutants », selon le barème ci-après: **1^{er} coureur 30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt jusqu'au dernier coureur.**

5.3 Classement général Individuel:

Le classement général individuel de la « Lotto-Topcompétition Débutants » sera établi en additionnant les points remportés dans les différentes disciplines. Pour les trois autres disciplines (piste, cyclo-cross et MTB), le barème des points suivant entre en ligne de compte : **30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt.**

Les coureurs classés ex-aequo dans le classement général final individuel de la "Topcompétition Débutants" seront classés selon la(les) meilleure(s) place(s) obtenue(s) dans les différentes épreuves route.



5.4 Classement général individuel final des Jeunes:

Les 10 premiers jeunes coureurs (débutants 1^{ère} année) du classement final individuel entrent en ligne de compte pour le classement général individuel final des Jeunes.

6 PRIX

Le paiement des prix en espèces du jour se fait sur place, selon les barèmes.

7. DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS NON PREVUS

Tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points de la « Lotto-Topcompétition Débutants » sont de la compétence exclusive de la Commission Route. Les décisions afférentes prises par la Commission Route sont irrévocables et sans appel.



Règlement complémentaire

1. L'épreuve dénommée **POLLEUR - STOUMONT - POLLEUR** se déroule selon les règlements de la R.L.V.B. et est réservée aux coureurs de la catégorie DEBUTANTS.
2. Elle est inscrite au calendrier national R.L.V.B. en classe 1.17 et aura lieu le samedi 13 août 2016.
3. Cette épreuve entre en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition 2016.
4. Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance ayant à son bord un chef d'équipe qui doit être en possession d'une licence officielle délivrée par sa fédération. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et de préférence à droite de la chaussée, la voiture à l'arrêt.
5. Le Directeur de Course sera Roger WAUCOMONT, rue d'Ensival 68B 4633 Soumagne, Tel: 0473 62 06 13.
6. Le barème des pénalités prévues dans les règlements de la R.L.V.B. sera d'application.
7. Les inscriptions auront lieu de 11H15 à 13h15 à la salle de la Hoëgne, Place Sainte-Sévère 1 à 4910 POLLEUR.
8. Le briefing pour les chefs d'équipe aura lieu à 12H15 à l'école communale Place Sainte-Sévère à Polleur.
9. Toutes les formalités de départ ainsi que la remise des prix se feront à la Salle de la Hoëgne à Polleur, à l'exception du briefing qui aura lieu à l'école primaire, Place Ste-Sévère également.
10. Le ravitaillement est autorisé à partir du 35ème Km et jusqu'à 15 Km de l'arrivée. Mais interdiction de ravitailler à partir de la voiture des Directeurs Sportifs et dans la zone d'arrivée.
11. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstance exceptionnelle par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur.
12. Les 3 premiers coureurs classés à l'arrivée finale et les quatre nouveaux détenteurs des maillots distinctifs de la Lotto-Topcompétition sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire qui se tiendra à hauteur de la ligne d'arrivée.
13. Deux voitures neutres contenant du matériel de dépannage rouleront à la place qui leur sera indiquée par les Commissaires de course.
14. Une ambulance et un médecin suivront la course.
15. Les contrôles anti-dopage se feront sous les formes prévues dans les règlements de la R.L.V.B. à l'Ecole communale, Place Ste-Sévère à 4910 POLLEUR.
16. La fréquence radio-tour utilisée sera 160,10625 Mhz sur le canal 2.
17. Le VC Pollinois adhère à la charte « Vivons Sport » de la Fédération Wallonie-Bruxelles et invite les participants à en faire de même.
18. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le Jury des Commissaires de la R.L.V.B.

Informations pratiques

<u>Liste des hôpitaux</u>	<u>Liste des GPM</u>
<ul style="list-style-type: none">- C.H.P.L.T. Rue du Parc, 29 4800 Verviers 087/21 21 11- C.H.U. Domaine Universitaire du Sart-Tilman 4000 Liège 04/366 71 11- Clinique Sainte-Elisabeth Rue du Naimeux, 17 4800 Verviers 087/21 31 11- Clinique Reine Astrid Rue Devant les Religieuses 2 4960 Malmedy 080/79 31 17 (urgences)	<ul style="list-style-type: none">GPM 1 : Côte de Becco Km 7,7GPM 2 : Côte de la Vecquée Km 35,8GPM 3 : Côte de Sur le Thier Km 44GPM 3 : Côte de Fays (1^{er} passage) Km 56.1GPM 4 : Côte de Fays (2^e passage) Km 64.3

PALMARES DES 21 PREMIERS

POLLEUR-STOUMONT-POLLEUR

De 1991 à 1994 : *THEUX-STOUMONT-THEUX*

1991	1. LIZIN Sébastien	2. CLERX Laurent	3. HERNANDEZ Roméo
1992	1. GARNIER Alain	2. VEREECKE Karel	3. TROMME Benoît
1993	1. PITTOMVILLS Kris	2. RUDELOPT David	3. VANOPDENBOSCH Michel
1994	1. AMORISON Frédéric	2. GOOSSENS Julien	3. VAN HUMBEEK Geert
1995	1. STEEGMANS Gert		
1996	1. STEEGMANS Gert	2. SENTJENS Roy	3. COMMEYNE Davy
1997	1. ROSSELER Sébastien	2. WIJNANDS Stefan	3. SEVRANCKX Michaël
1998	1. VANSPEYBROECK Kevin	2. GILBERT Philippe	3. DEVENIJNS Dries
1999	1. MONFORT Maxime	2. SIEBRING Remco (NL)	3. VANDEN BROECK Jurgen
2000	1. DE MAAR Marc (NL)	2. PEETERS Johan	3. VAN DEN BOSSCHE Thijs
2001	1. MEERSMAN Gianni	2. VANENDERT Jelle	3. ROELANDTS Jurgen
2002	1. BAKELANTS Jan	2. JACOBS Pieter	3. HERMANS Ben
2003	1. JOSEPH Stijn	2. VANSPEYBROECK Peter	3. DE SCHEEMACKER Davy
2004	1. NOOYTENS Sven	2. NAVARDAUSKAS Ramunas (LIT)	3. JOSEPH Grégory
2005	1. VANDEN BAK Laurent	2. DECLERCQ Tim	3. MAUCERI Constantin
2006	1. VAN DER SANDE Tosch	2. MAQUET Arnaud	3. BROEDERS Garit
2007	1. DEWEER Jochen	2. VAN LAER Niels	3. WAEYTENS Zico
2008	1. GOOSSENS Jef	2. YSENBAARDT Christophe	3. DE BAERE Tim
2009	1. RAEYMAEKERS Thomas	2. RUYTERS Brecht	3. HOPER Quentin
2010	1. HOEYBERGHS Daan	2. HOUFFLYN Miel	3. VANDENHOUDT Jens
2011	1. VAN DER POEL Mathieu (NED)	2. VAN HOOYDONCK Nathan	3. ALLEGAERT Piet
2012	1. BOONS Laurens	2. CALLENS Miguel	3. CASIER Robbe
2013	1. LEYMAN Célestin	2. HOUTTEMAN Nico	3. OLIESLAGER Bob
2014	1. DE WEVER Merten	2. APERS Ruben	3. DEMOLDER Stijn
2015	1. VANDEBEEK Bjorn	2. DE NEVE Joerik	3. DUPON Arthur

En gras : les coureurs liégeois.

Il est à noter le nombre de coureurs qui sont passés professionnels avec un certain succès, même avec un succès certain tels :

- STEEGMANS Gert
- **ROSSELER Sébastien**
- MONFORT Maxime
- DEVENIJNS Dries
- ROELANDTS Jurgen
- BAKELANTS Jan
- VANDENBROECK Jurgen
- **GILBERT Philippe**
- JACOBS Pieter
- NAVARDAUSKAS Ramunas (Lit)
- VANENDERT Jelle
- MEERSMAN Gianni
- VAN DER SANDE Tosch
- VAN DER POEL Mathieu
- ...